

# Travail de maturité spécialisée

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est un travail préparé de façon personnelle, s'appuyant sur l'expérience faite dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage spécifique en institution du domaine social qui caractérise la formation en MSTs, le TMsp doit permettre de démontrer les aptitudes de l'élève :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information à propos de l'institution dans laquelle elle ou il est appelé-e à travailler ;
- d'autre part à transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la confrontation avec le milieu professionnel.

Le contenu général du TMsp se répartit en deux ensembles :

- une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) dans laquelle l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle elle ou il est engagé-e pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique dans l'institution — description des responsabilités confiées — position du stagiaire par rapport au fonctionnement général) ;
- une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière (description de la situation particulière — analyse des moyens mis en œuvre pour faire face à cette situation — réflexion sur ce qui a émergé comme découverte, sur le plan de la future profession, lors de l'expérience en question — mise en évidence des apports de la littérature scientifique en rapport avec ce type de situation). Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de dix à quinze pages, sans les annexes. Une défense, orale, est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Pour la réalisation de ce TMsp, l'élève bénéficie de l'aide de deux accompagnants, aux rôles et fonctions différents :

- le répondant TMsp, maîtresse ou maître au gymnase, accompagne l'élève dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale ;
- le répondant « métier » est une personne attachée à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage spécifique. Son intervention est essentiellement liée à l'accompagnement au cours du stage ; c'est elle ou lui qui peut répondre aux questions d'ordre technique et professionnel.

## Evaluation

Le répondant TMsp est le référent principal. Il prend contact avec le répondant « métier » une fois que le lieu de stage spécifique de l'élève est déterminé. Il fonctionne comme examinateur pour l'évaluation du rapport écrit et lors de la défense orale. Le répondant « métier » fonctionne comme expert pour l'évaluation du rapport écrit. En cette qualité, il participe aussi, de fait, à la défense orale.

L'évaluation répond aux conditions suivantes :

- le document écrit est évalué par le maître répondant ; il fait aussi l'objet d'une lecture par l'expert. Une note est attribuée ;
- la défense a lieu en présence du maître répondant et de l'expert. Ils attribuent une note ;
- la note finale du TMsp est calculée selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note d'écrit} + \text{la note d'oral}}{4}$$

## Autres modalités

Le calendrier de détail et les modalités pratiques du suivi et de l'évaluation pour le TMsp sont fixés par le gymnase.

La date de la défense orale est à fixer par la direction du gymnase en accord avec le répondant « métier ».

Le certificat de maturité spécialisée travail social doit être obtenu avant la fin de l'année scolaire pour que l'inscription en formation Bachelor pour l'année suivante soit acceptée par la HETSL du canton de Vaud.